

PREFET DES COTES D'ARMOR

ARRETE

Modifiant la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Argoat - Trégor - Goëlo

Le Préfet des Côtes d'Armor
Officier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2008 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat – Trégor - Goëlo ;
- VU les arrêtés préfectoraux des 31 juillet 2009 et 16 décembre 2010 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo ;
- VU la lettre du Conseil Général du 21 janvier 2013 désignant ses représentants à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo
- VU la délibération de la Communauté de communes du Haut-Trégor du 19 février 2013 désignant ses représentants à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo
- VU la délibération de la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo du 11 juin 2013 désignant un représentant supplémentaire à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor

ARRETE

ARTICLE 1er : La composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat – Trégor - Goëlo est fixée comme suit :

1 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Conseil régional de Bretagne

- Mme Josiane CORBIC, conseillère régionale (Inchangé)

Conseil général des Cotes d'Armor

- M. René LE LEPVRIER, conseiller général du canton de Bourbriac
- M. Philippe DELSOL, conseiller général du canton de Plouha (Inchangé)
- M. Didier ROBERT, conseiller général du canton de Guingamp

Maires et présidents d'établissements de coopération intercommunale

- M. Philippe SALIOU – délégué à la Communauté de communes du Pays de Bégard (Inchangé)
- Mme Anna LE BOUR – déléguée à la Communauté de communes du Pays de Belle Isle en Terre (Inchangé)
- M. Michel LORGUILLOUX, délégué à la Communauté de communes du Pays de Bourbriac (Inchangé)
- Mme Sylvie COLOBERT, déléguée à la Communauté de communes « Le Leff Communauté » (Inchangé)
- M. Bernard HAMON, vice-président de la Communauté de communes de Guingamp (Inchangé)
- M. Thierry BURLLOT, président de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha (Inchangé)
- M. Jean-Paul LE CALVEZ, vice-président de Pontrieux Communauté (Inchangé)
- M. Guy LE BOZEC, délégué à la Communauté de communes du Centre Trégor (Inchangé)
- Mme Janine LE BECHEC, 1^{ère} vice-présidente de la Communauté de communes du Haut-Trégor
- M. Jean-Jacques COTON, vice-président de la Communauté de communes du Haut Trégor
- M. Jacques ROBIN, délégué à la Communauté d'agglomération de Lannion Trégor (Inchangé)
- M. Maurice GOARIN, président de la Communauté de communes de Paimpol -Goëlo (Inchangé)
- M. Yvon LE PUT, délégué de la Communauté de communes de Paimpol -Goëlo
- M. Marcel TURUBAN, délégué de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux (Inchangé)
- M. le Président de la C.C.K.B. ou son représentant (Inchangé)
- M. le Président du pays de Quintin ou son représentant (Inchangé)
- M. le Président de la Communauté de communes du Sud Goëlo ou son représentant (Inchangé)
- M. René GUILLOUX, président du syndicat mixte du SCOT du Pays de Guingamp (Inchangé)
- M. Philippe COULAU, vice-président du syndicat mixte du SCOT Goëlo Trégor (Inchangé)
- M. Gilles DECLOCHEZ, délégué au Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor (Inchangé)
- M. Ismaël ANDRE, adjoint au maire de Mantallot – représentant les communes de Perros-Guirec et Mantallot (Inchangé)
- M. Yves CHESNOT, délégué au syndicat mixte des eaux du Jaudy. (Inchangé)
- M. Jean NICOLAS, président du syndicat d'adduction d'eau du Trégor (Inchangé)
- M. Joël GAUTIER, délégué au syndicat départemental d'alimentation en eau potable (Inchangé)
- M. Guy CONNAN, délégué au syndicat mixte Jaudy - Guindy - Bizien (Inchangé)
- M. Germain SOL-DOURDIN, délégué au syndicat mixte Jaudy - Guindy - Bizien (Inchangé)
- M. Alan DOMBRIE, délégué au syndicat mixte environnement du Goëlo et de l'Argoat (Inchangé)
- M. Jean-Pierre GIUNTINI, délégué au syndicat mixte environnement du Goëlo et de l'Argoat (Inchangé)

2 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

- M. Gilles HUET, représentant l'association «Eaux et Rivières» (Inchangé)
- Mme Marie-Magdeleine DE KERMEL, représentant le syndicat départemental de la propriété prive rurale (Inchangé)
- M. Didier AUZOU, représentant la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne Nord (Inchangé)
- M. Maurice LEBRANCHU, président de la fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Inchangé)
- M. Olivier SAMICA, représentant la fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Inchangé)
- Mme Jacqueline CAPLAT, représentant Côtes d'Armor Nature Environnement (Inchangé)
- M. Laurent DABOUINEAU, représentant Vivamor Nature (Inchangé)
- M. Patrice DRILLET, représentant la Fédération des coopératives agricoles des Côtes d'Armor (Inchangé)

- M. Jean-Paul LAMOUR, représentant l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne (Inchangé)
- M. Louis HAMON, représentant les associations de consommateurs (Inchangé)
- M. Rémi LE GUEN, représentant le CEDAPA Pôle INPACT Bretagne (Inchangé)
- M. Yannick HEMEURY, Président du Comité Local des Pêches maritimes et des élevages marins de Paimpol-Lannion (Inchangé)
- M. Jean-Pierre RICHARD, représentant les usagers des rivières/Loisirs (Inchangé)
- M. Laurent BOUTIER, représentant les pisciculteurs d'eau douce (Inchangé)
- M. Thierry POLLET, représentant l'aquaculture marine (Inchangé)
- M. Yves LE ROUX, représentant le comité départemental du tourisme des Côtes d'Armor (Inchangé)
- M. Yves DROUMAGUET, représentant la Chambre d'Agriculture (Inchangé)
- Mme Florence LE SAINT, représentant la Chambre d'Agriculture (Inchangé)
- M. Jean-François DELATTRE, représentant la Chambre d'Agriculture (Inchangé)
- M. Yves LE BIHAN, représentant la Chambre de Commerce & d'Industrie (Inchangé)

3 - COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

- M. le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant (DREAL Centre) (changement de dénomination)
- M. le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation le Sous-Préfet de Guingamp (Inchangé)
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Région Bretagne ou son représentant (changement de dénomination)
- Le chef de la mission inter services de l'eau des Côtes d'Armor ou son représentant (Inchangé)
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes d'Armor, ou son représentant (changement de dénomination)
- M. le délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), ou son représentant (Inchangé)
- M. le Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant (Inchangé)
- M. le Directeur de l'IFREMER ou son représentant (Inchangé)
- M. le Directeur du Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), ou son représentant (Inchangé)
- M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), ou son représentant (Inchangé)

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le sous préfet de l'arrondissement de Guingamp sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet national www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 16 JUIL. 2013

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet
Le Secrétaire général absent
Etienne BRUN-ROVET